Université du Québec à Montréal

HIS-2515 : Introduction à l'histoire du Québec et du Canada depuis 1867

Hiver 2025 : lundi, 14h. à 17h.

Sylvie Ménard
Disponibilités : après le cours et par courriel : menard.s@uqam.ca

---

1. Objectif général :
Ce cours d'introduction effectuera un survol de l'histoire du Québec et du Canada depuis la Confédération jusqu'à aujourd'hui. Il vise à familiariser l'étudiante et l'étudiant avec les grandes étapes de la formation du Québec et du Canada actuels.

2. Objectifs spécifiques :

- décrire les mutations importantes survenues au Québec et au Canada depuis la Confédération ;
- situer les principaux événements de la période dans leur contexte chronologique et dans les cadres d'explication appropriés ;
- comprendre et comparer diverses interprétations historiques ;
- pour les étudiants du BES, se familiariser avec les instruments de travail sur l'histoire du Québec et du Canada depuis la Confédération dans la perspective d'enrichir sa pratique pédagogique dans l'enseignement de l'histoire du Québec et du Canada au secondaire.

3. Compétences professionnelles visées pour les étudiants du BES (voir annexe):

- compétence 1 : agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier et héritière, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions;
- compétence 2 : communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession enseignante;
- compétence 11 : s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel.

4. Formule pédagogique :

Ce cours se déroulera principalement sous la forme d'exposés magistraux ouverts aux questions. Des lectures préparatoires seront recommandées pour préparer chacun des cours. Des documents audio-visuels ou des conférences seront présentés dans la mesure du possible et certaines parties de cours seront consacrées à des ateliers afin de favoriser les discussions.

Évaluation

1. Examen intra-semestriel. Examen à livre fermé et sans notes. Vous prendrez connaissance des questions le jour de l'examen.
   20% de la note. L'examen se tiendra le 24 février et sera d'une durée de trois heures.

2. Commentaire critique portant sur la Révolution tranquille.
   Objectif : Se familiariser avec un débat historique, en dégager les lignes de force et en rendre compte d'une façon claire.
   Évaluation: Les travaux seront évalués en fonction de la qualité des informations retenues, de la capacité de synthèse et de l'articulation des idées exposées. La qualité du français et de l'expression écrite : 10%.
   40% de la note. Le travail doit être remis le 24 mars **avant l'atelier**.

3. Participation et préparation aux discussions des ateliers.
   10% de la note (5% par atelier). Les ateliers se tiendront les 10 février et 24 mars

4. Examen final. Les notes de cours et les manuels sont permis. Vous prendrez connaissance des questions le jour de l'examen.
   30% de la note. L'examen se tiendra le 14 avril et sera d'une durée de trois heures.

Attention :

Échéances et examens en classe: Conformément à la résolution AD-17-03-24-54 votée par l'Assemblée départementale, les travaux en retard seront pénalisés de 5% par jour ouvrable. De plus, seul un motif sérieux (maladie, accident, décès d'un parent proche, accouchement) peut justifier l'absence à l'examen. L'étudiant devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable.

Qualité du français : la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage *minimum* de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

Plagiat : Le plagiat est une faute grave, sanctionnée par le règlement no 18 sur les infractions de nature académique (http://www.unites.uqam.ca/instances/reglements/reglement_18.html). Vous pouvez également consulter cette page sur le site de la bibliothèque : http://www.bibliotheques.uqam.ca/plagiat.

Travail individuel : Le travail en équipe ne sera pas accepté.

Modalités de consultation des travaux et des examens : Durant la session, le premier examen et le travail de session seront remis en classe. L'examen final ne sera pas remis, mais il pourra être consulté sur demande.

1er cours, 6 janvier

PLAN DE COURS

1. Objectifs et plan de cours
2. Travaux et examens
3. Bibliographie et manuels recommandés

2e cours, 13 janvier

L'industrialisation et la Confédération

1. Les débuts de l'industrialisation du Québec et du Canada
2. Les transformations de la structure sociale
3. Les pouvoirs du Québec dans la Confédération canadienne

3e cours, 20 janvier

La société en mutation

1. L'urbanisation du Québec et du Canada
2. Les conditions de vie
3. Le mouvement ouvrier
4. La condition des femmes

4e cours, 27 janvier

Le règne des conservateurs

1. La situation politique au Québec et au Canada
2. Le rôle de l'Église catholique et de l'ultramontanisme au Québec
3. Les conflits scolaires
4. La révolte des métis et la question autochtone
5. Honoré Mercier et le nationalisme québécois

5e cours, 3 février

Les années libérales

1. Les libéraux au pouvoir
2. La concentration des capitaux et l'accroissement de l'investissement étranger
3. Les débuts timides de l'intervention étatique en matière sociale
4. Réforme sociale et catholicisme social
5. Conférencière invitée : Amélie Grenier

6e cours, 10 février

La Première Guerre mondiale

1. La crise de la conscription
2. Les nationalismes : avant et après la crise de la conscription
3. Les groupes sociaux et la guerre

Atelier: femmes et politique au début du XXè siècle

7e cours, 17 février

La crise économique

1. La crise économique de 1929
2. Les effets de la crise sur la vie sociale
3. La polarisation idéologique
4. Les réactions du gouvernement fédéral et du gouvernement du Québec
5. La commission Montpetit sur l'assurance sociale

8e cours, 24 février

Examen de mi-session

Semaine de lecture du 3 au 7 mars

9e cours, 10 mars

La Deuxième Guerre mondiale

1. L'État canadien et la guerre
2. L'évolution du monde du travail
3. Les politiques sociales canadiennes
4. Les agences diocésaines
5. Conférencier invité :

10e cours, 17 mars

La mise en place de l'État providence canadien et le « duplessisme »

1. La prospérité économique
2. La mise en place de l'État providence canadien
3. Le « duplessisme »
4. La contestation sociale

11e cours, 24 mars

La Révolution tranquille

Remise du travail sur la Révolution tranquille avant l'atelier

1. Néo-nationalisme et libéralisme keynésien
2. La déclérisation et l'accès à l'éducation
3. L'émergence de l'État-providence québécois

Atelier: le débat sur la Révolution tranquille

12e cours, 31 mars

Le temps des contestations

*** Évaluation de l'enseignement**

1. Le retour de l'Union nationale au Québec
2. Les mouvements sociaux
3. Le mouvement indépendantiste et la réaction du gouvernement fédéral
4. Le gouvernement Bourassa de 1970 à 1976: de la crise d'octobre à l'élection du parti québécois

13e cours, 7 avril

La crise constitutionnelle et les nouveaux enjeux sociaux: 1976 à 2000

1. Le parti québécois au pouvoir : 1976
2. La crise économique de 1980 et ses lendemains idéologiques
3. Le référendum de 1980 et la constitution canadienne de 1982
5. L'accord du lac Meech et le référendum de Charlottetown
6. Le second référendum du parti québécois et ses suites

14e cours, 14 avril

Examen final

BIBLIOGRAPHIE, LECTURE OBLIGATOIRE ET LECTURES RECOMMANDÉES :

Vous trouverez une bibliographie sur le site moodle du cours. Vous y trouverez également le calendrier de lectures pour chacun des cours.

Lecture obligatoire

MÉNARD, Sylvie, *Recueil de textes HIS-2515* en vente à la coop.

Lectures recommandées

Pour l'histoire du Québec :

LINTEAU, Paul-André, René Durocher et Jean-Claude Robert, *Histoire du Québec contemporain, tome 1 : De la Confédération à la crise (1867-1929)*, Montréal, nouvelle édition 1989, Boréal compact, 1989.

LINTEAU, Paul-André, René Durocher, Jean-Claude Robert et François Ricard, *Histoire du Québec contemporain, tome 2 : Le Québec depuis 1930*, Montréal, nouvelle édition 1989, Boréal compact, 1989.

Pour l'histoire du Canada :

COUTURIER, Jacques-Paul, *Un passé composé. Le Canada de 1850 à nos jours,* Moncton, Éditions d'Acadie, 2000.

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DÉVELOPPÉES *(pour les étudiant.e.s en enseignement)*

Niveau de sensibilisation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante établit un premier contact avec le comportement professionnel qui est attendu. Il ou elle est capable de le reconnaître à travers des opérations reliées à la pratique professionnelle, de comprendre la perspective dans laquelle il ou elle s'inscrit par rapport à la compétence concernée

Niveau de consolidation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante est capable de manifester le comportement professionnel attendu dans certaines circonstances, de façon adéquate et appropriée à la situation

Niveau de maîtrise par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante maîtrise le comportement professionnel attendu lorsque requis par la situation, et ce, de façon adéquate.

Compétence 1 : Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions.	Niveau de développement attendu	Élément.s d'évaluation rattaché.s à la compétence
- Comprendre les différents savoirs à enseigner (disciplinaires et curriculaires) de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ; - Manifester une compréhension critique des savoirs à enseigner de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ; - Construire des liens, dans les activités d'apprentissage proposées, avec la culture des élèves.	Maîtrise	
Compétence 2 : Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession d'enseignant et d'enseignante.	Conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit. Dans le travail de recherche, les fautes d'orthographe correspondent à une pénalité de 0,5% par faute, jusqu'à un maximum de 10%.	
- Maîtriser les règles et les usages de la langue orale et écrite de manière à être compris par l'ensemble de la communauté francophone ou anglophone ;	Maîtrise	
- Exprimer dans une langue correcte avec l'aisance, la précision, l'efficacité et l'exactitude qui conviennent à ce que la société attend d'une professionnelle ou d'un professionnel de l'enseignement.	Maîtrise	
Compétence 11 : S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel		
- Repérer, comprendre et utiliser les ressources (littérature de recherche et littérature professionnelle, réseaux pédagogiques, associations professionnelles, banques de données) disponibles sur l'enseignement ; - Préciser ses forces et ses limites, ainsi que ses objectifs personnels et les moyens pour y arriver ; - Mener une démarche d'analyse réflexive de manière rigoureuse sur des aspects précis de son enseignement.	Maîtrise	

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la politique no 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour les cours à horaire régulier, serait soit à la 12e semaine du trimestre, soit à la 13e semaine du trimestre. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (www.evaluation.uqam.ca) ou encore via le portail étudiant d'UQAM Mobile à l'aide d'un téléphone intelligent ou d'une tablette.

Règlement nº 18 sur les infractions de nature académique - Plagiat



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du Règlement no 18 sur les infractions de nature académique.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e)e, l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement nº 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéo sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

INFO SPHÈRE

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

Document et Informations additionnelles

Guide pour les étudiantes et étudiants du 1er cycle :
Un *Guide* pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce *Guide* est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce *Guide* veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM (Règlement no 5), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Règlement no 8 des études de cycles supérieurs :
Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du Règlement no 8. Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

Politique no 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap **:**
Par sa politique, l'Université reconnait, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :
https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaitre votre situation au SASESH le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : http://vie-etudiante.uqam.ca/

Règlements pédagogiques du département d'histoire

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation (Règlements pédagogiques) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
  - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
  - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
  - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème suivant **(ce tableau ne s'applique pas aux cours du BES : HIS 1120, HIS 1130, HIS 2060 ET HIS 3026)** **:**

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 87 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	
78 % - 81 %	B+	3,3	Très bien
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	
68 % - 71 %	C+	2,3	Bien
65 % - 67 %	C	2,0	
62 % - 64 %	C-	1,7	
58 % - 61 %	D+	1,3	Passable
55 % - 57 %	D	1,0	
54 % et moins	E	0,0	Échec

Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel / Politique nº 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement

La Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel **:** Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel **:**

- **Violence à caractère sexuel : Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'agression sexuelle - usage de la force. Exemples : Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel / actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme. Cyber harcèlement (internet-courriels-textos) : la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles sans son consentement - explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes.**
- **Sexisme : Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. Exemples : Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.**

  Hétérosexisme : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. Exemple : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

La Politique nº 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne. La Politique s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, et identifie les comportements suivants :

- **Harcèlement psychologique : Pour** que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique - de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité / Un milieu de travail ou d'études néfaste - **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscents / Affichage de photographies pornographiques
- **Harcèlement discriminatoire** : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec.
- **Harcèlement criminel** : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

Pour de plus amples informations : vous référez à la Politique nº 16 et la Politique nº 42.

Formation : Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel.

Pour obtenir du soutien :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886 harcelement@uqam.ca
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : www.harcelement.uqam.ca
- CALACS (Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel) : **514 529-5252 ou 1 877-717-5252**
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131** en tout temps